

2 septembre 2003

03.146

Interpellation du groupe libéral-PPN**L'Etat doit-il vendre des cours de langues?**

Depuis 50 ans, des cours de langues sont dispensés dans le canton par des écoles privées.

Depuis une dizaine d'années, des écoles publiques, comme le Lycée Jean-Piaget ou le Centre intercommunal de formation des Montagnes neuchâteloises (CIFOM), donnent également des cours de langues en cours du soir ou en cours intensifs.

Or, les écoles privées auraient suffisamment de capacités pour dispenser tous les cours nécessaires.

De plus, les écoles publiques pratiquent, en général, des tarifs inférieurs aux écoles privées, car elles bénéficient d'infrastructures et de services administratifs financés par la collectivité.

Est-ce le rôle de l'Etat de donner des cours du soir et des cours intensifs?

Est-ce que l'Etat ne pratique pas une concurrence déloyale, notamment au niveau des prix?

Afin de mieux aborder le problème, serait-il possible de connaître le nombre d'heures de cours du soir, respectivement de cours intensifs, dispensés dans les écoles publiques?

Quel chiffre d'affaires est-ce que cela représente?

Signataires: P. Castella, T. Humair, L. Aquilon, V. Blétry-de Montmollin, O. Haussener, J. Walder, R. Burkhard et L. Amez-Droz.